



Séance du Conseil général du 14 juin 2023

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 01/2023

Concernant

- **L'approbation des comptes communaux 2022**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes communaux 2022 présentent le résultat suivant :

Revenus	CHF	930'305.54
Charges	CHF	946'988.73
Excédent de charges	CHF	16'683.19

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

11 Administration

- 11.307 Révision du plan d'affectation communal
- 11.318 Augmentation du prix des assurances
- 11.318.02 Frais de recours PGA

21 Impôts

- 21.4001 et suivants : selon décompte impôts

22 Service financier

- 22.330 Diverses corrections et mises à niveau du module débiteurs pour les normes du fiduciaire
- 22.3511 et suivants : péréquation selon le décompte du Canton de Vaud

32 Forêts

Les comptes 2022 ont un dépassement de CHF 34'978.30 qui est dû à une augmentation de 20 % sur toutes les prestations des entreprises forestières (mise en place d'une convention collective afin d'améliorer les conditions d'emploi des forestiers-bûcherons, augmentation des carburants et des prestations de service).

35 Bâtiments communaux

- 351.318 Augmentation des assurances diverses
- 351.314 Frais d'architecte pour mise à l'enquête du couvert
- 351.322 Intérêts ATC – nouvel emprunt

451 Ordures communes

- 451.3521 Manque facture de la commune de Fiez pour le surveillant

46 Réseaux d'égouts et d'épuration

- 46.318.0 Entretien des bassins de pompage
- 46.331 Suite à la fin de l'amortissement en 2020, mise en fonds de réserve pour les futurs projets STEP.

71 Service social

- 71.352 Facture selon décompte RAdEGE

71.452 Montant remboursé sur décompte final 2021 et 2022

72 Prévoyance sociale cantonale

72.3515 Selon décompte Canton de Vaud

81 Service des eaux

81.380 Mise sur le compte réserve spécifique, cette réserve sera utile pour le futur réservoir (réserve incendie).

Le budget présentait un excédent de **charges** de CHF 107'180.– et nous bouclons avec un excédent de **charges** de CHF 16'683.19 après amortissements obligatoires et complémentaires. Ce résultat est essentiellement dû aux thématiques et à la péréquation financière.

BILAN

Au bilan, outre les comptes courants, nous retrouvons les amortissements obligatoires ainsi que l'amortissement complémentaire.

Au 31.12.2022 les liquidités se montent à 638'243.88 contre 306'886.71 en 31.12.2021 notamment suite au nouvel emprunt bancaire BCV. La trésorerie est saine.

Le capital de la commune est de 674'089.39 au 31 12.2022.

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fontaines-sur-Grandson

Vu le préavis n° 01/2023 de la Municipalité, vu le rapport de la Fiduciaire, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 :

D'approuver les comptes 2022 tel que présentés, soit :

Revenus	CHF	930'305.54
Charges	CHF	946'988.73
Excédent de charges	CHF	16'683.19

Adopté par la Municipalité en séance du 15.05.2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
Xavier Boesiger



La Secrétaire :
Sarah Maillefer



Annexes :

- Comptes par nature
- Bilan
- Rapport de la Fiduciaire